



ADDICTION | INFO | SUISSE

Addictions et alcool au travail

Prévention et mesures

AVSST

Bussigny, le 22 mars 2011

M. Dwight Rodrick
Addiction Info Suisse

PREVENTION | AIDE | RECHERCHE

Addiction Info Suisse

Addiction Info Suisse (anciennement ISPA) est une fondation privée, indépendante sur les plans politique et confessionnel, qui poursuit un but d'utilité publique: prévenir les problèmes liés à l'alcool et aux autres drogues et les atténuer là où ils existent.



Addiction Info Suisse

- ✓ Organisation privée, indépendante bilingue – français et allemand (ONG)
- ✓ Environ 50 personnes
- ✓ Prévention
- ✓ Recherche
- ✓ Gestion du savoir
- ✓ Médias et communication
- ✓ Aide et assistance
- ✓ www.addiction-info.ch
- ✓ www.alcoolautravail.ch



Plan de la présentation

- Alcool et drogues en Suisse. Quelques chiffres
- Types de consommation
- Alcool et autres substances psychoactives au travail
- Bases légales
- Gérer les problèmes d'alcool au travail
- Comment aborder la situation – le rôle du cadre
- Prévention en milieu professionnel



Alcool et autres drogues en Suisse

Quelques chiffres...

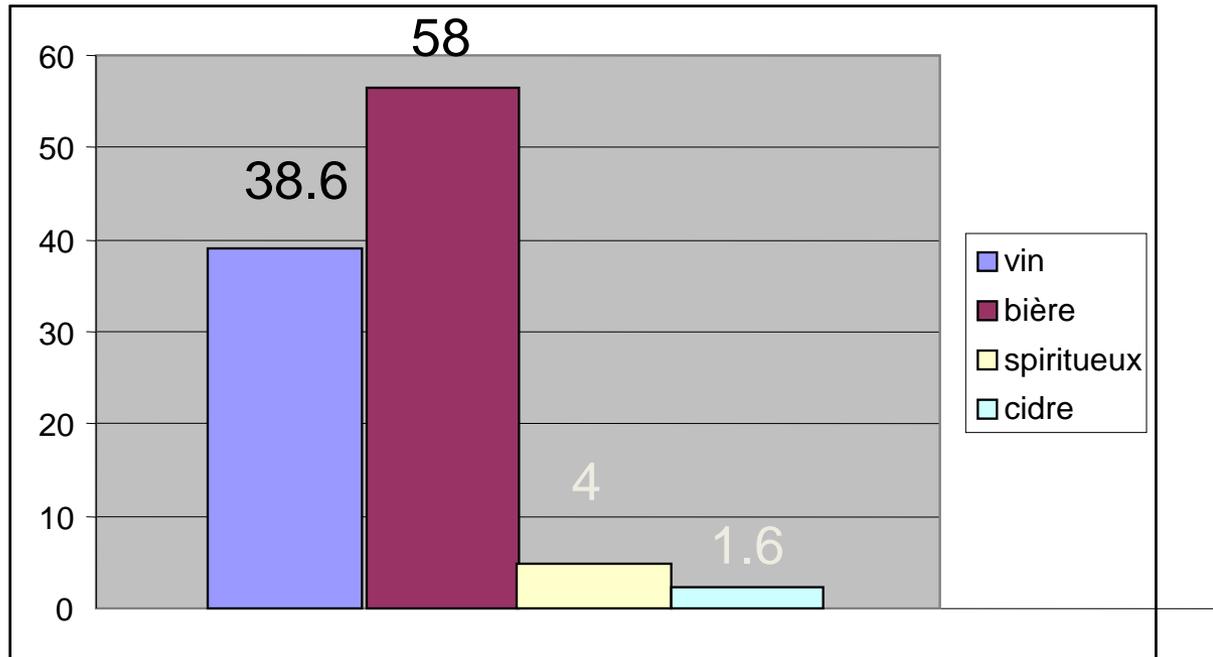


ALCOOL



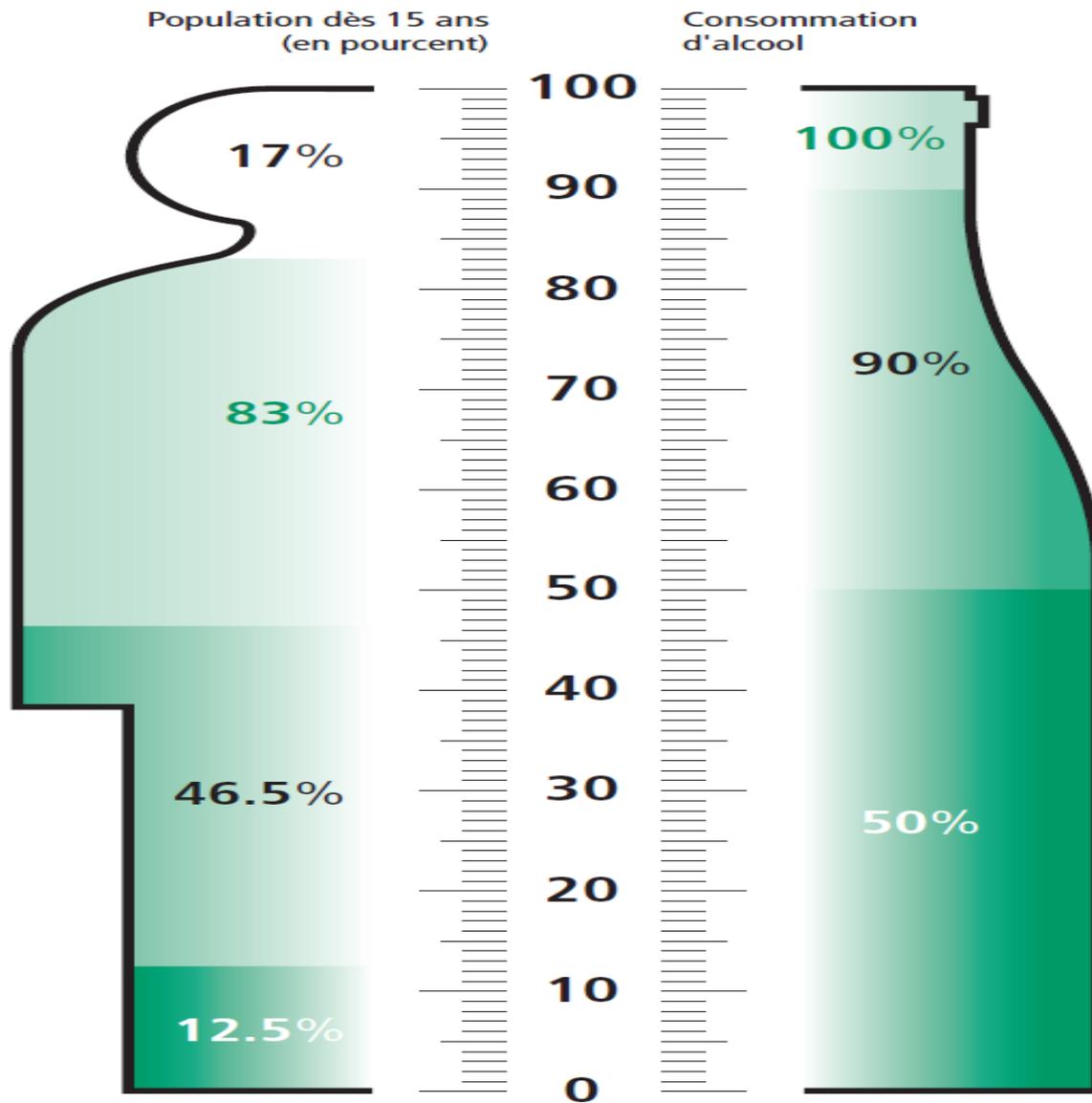
ADDICTION | INFO | SUISSE

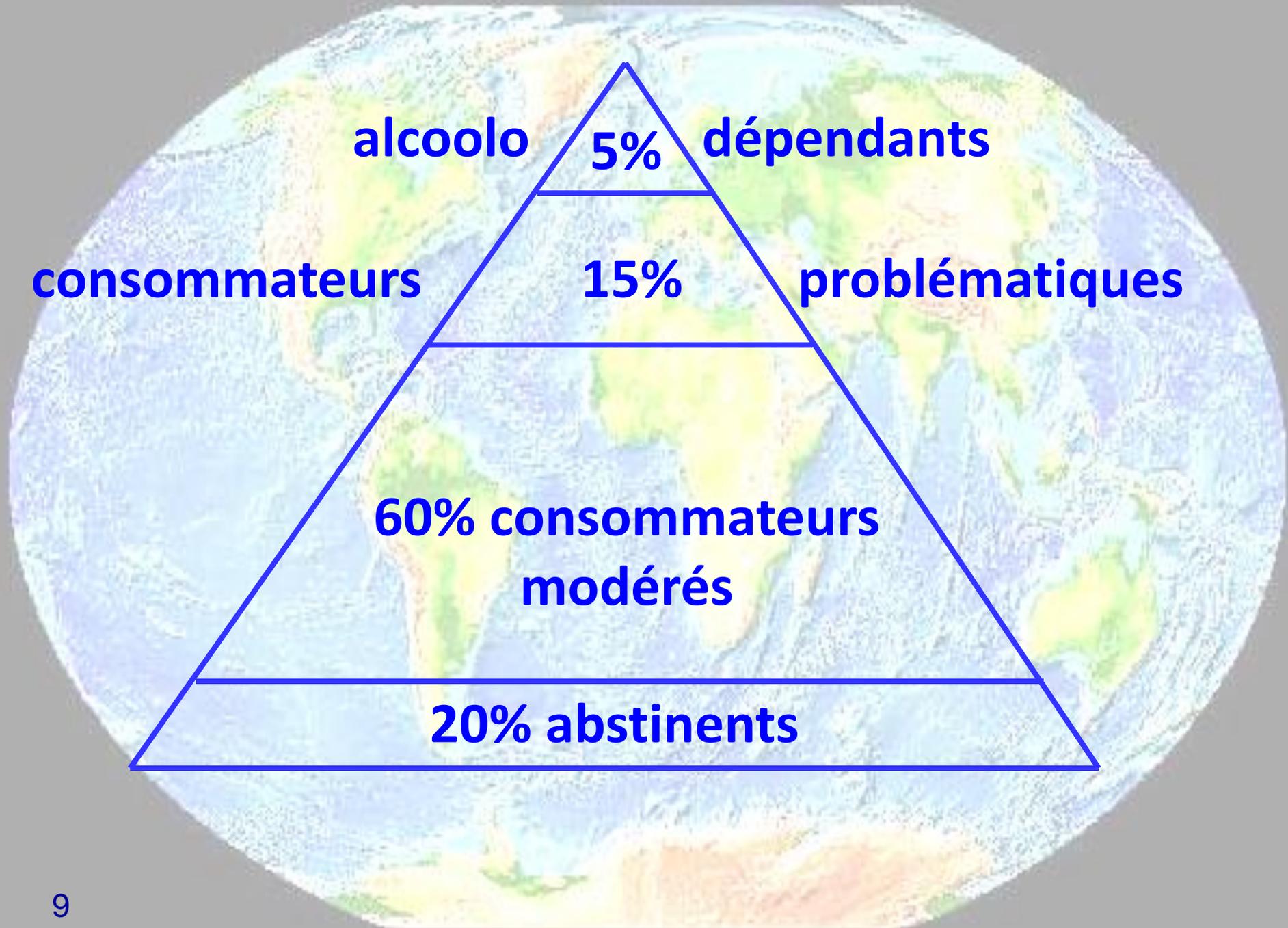
Consommation annuelle d'alcool par habitant et par litres consommés (2008)



Répartition de l'alcool consommé au sein de la population Suisse pour l'année 2007 (proportions cumulées)

Source: ISPA (2009). Chiffres calculés sur la base de l'Enquête suisse sur la santé 2007. n = 18 696





DROGUES ILLEGALES



ADDICTION | INFO | SUISSE

Proportion des personnes de 15 ans et plus ayant une expérience avec des drogues illégales (comparaison des années 1997, 2002 et 2007) en %

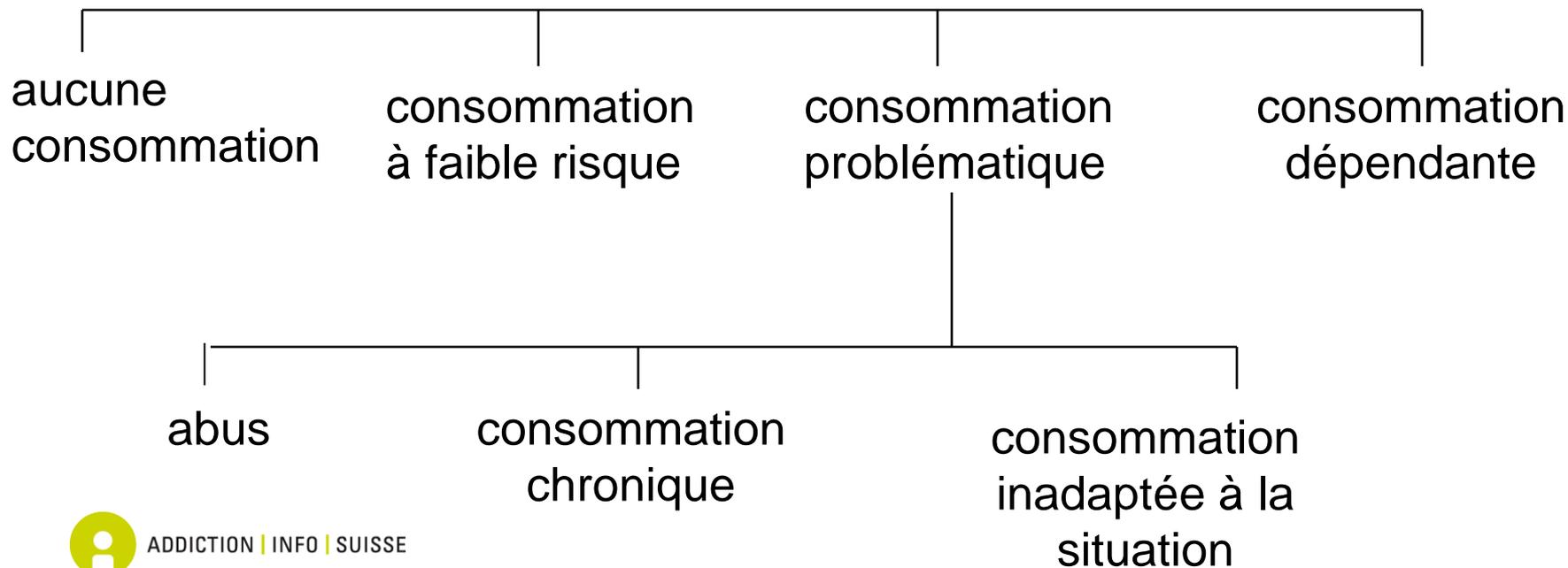
Sources: pour 1997: ISPA (1999). Chiffres calculés sur la base de l'Enquête suisse sur la santé 1997. Pour le cannabis n = 12 989
 pour 2002: ISPA (2004). Chiffres calculés sur la base de l'Enquête suisse sur la santé 2002. Pour le cannabis n = 19 678
 pour 2007: ISPA (2009). Chiffres calculés sur la base de l'Enquête suisse sur la santé 2007. Pour le cannabis n = 18 702

	Femmes			Hommes			Total		
	1997	2002	2007	1997	2002	2007	1997	2002	2007
Cannabis	9.9	11.6	14.8	18.9	20.3	24.4	14.2	15.8	19.4
Héroïne	0.3	0.3	0.4	0.7	0.9	1.1	0.7	0.6	0.5
Cocaïne	1.0	1.1	1.7	2.2	2.5	3.8	1.6	1.7	2.8
Méthadone	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.2	0.1	0.2
Ecstasy	0.7	0.7	1.2	1.3	1.5	2.5	1.0	1.1	1.8
Autres	1.0	0.9	1.2	2.2	2.3	2.9	1.5	1.6	2.0

Types de consommation

Types de consommation

Consommation de substances psychoactives



Dépendances

Addiction



DépendanceS

- **Physique**
 1. Besoin irrépressible du produit
 2. Syndrome de manque physiologique
 3. Apparition d'une tolérance

DépendanceS

- **Psychologique**

1. Besoin de maintenir ou de retrouver les sensations du plaisir
2. Éviter le malaise psychique
3. Craving: recherche compulsive du produit ou du comportement
4. Incontrôlabilité



Addiction

- Ne plus être dans l'envie mais dans le besoin
- Perte du libre choix
- Impossibilité répétée de contrôler un comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives
- Tout tourne autour de ce « besoin »



Dépendances et addictions

- **Produits** (chocolat, café, alcool, tabac, drogues illégales, médicaments...)
- **Personnes** (passion destructrice)
- **Comportements** (travail, achats compulsifs, sexe, troubles alimentaires, Internet, jeux vidéo, jeu pathologique, sports, sports extrêmes...)



Alcool et autres substances psychoactives au travail

ALCOOL ET MILIEU PROFESSIONNEL

quelques chiffres (1)

- Dans les entreprises, et le selon le BIT (Bureau International du Travail) entre **3 à 5 %** des salariés sont dépendants de l'alcool
- La consommation abusive coûte environ **6 millions** par jour à l'économie suisse
- En 2008, il y a eu **268'000** accidents professionnels en Suisse (SUVA)



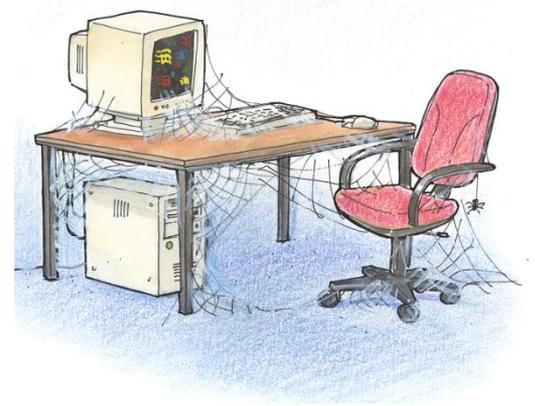
ALCOOL ET MILIEU PROFESSIONNEL

quelques chiffres (2)

- Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), **15 à 25%** des accidents professionnels seraient dus à une consommation inappropriée d'alcool
- On estime à **15%** la perte de rentabilité due à l'alcool (BIT)
- L'absentéisme de courte durée est **4 à 8 X** plus élevé chez les employés dépendants (OMS)



Problèmes d'alcool et travail



- **Qualité du travail insuffisante**
manque de précision
détérioration des capacités intellectuelles et manuelles
- **Baisse ou irrégularités dans les performances**
travail en "dents de scie"
fréquentes absences de courte durée
non-respect systématique des délais
- **Baisse de la motivation professionnelle**
absence d'initiatives, de prises de décisions
refus de nouvelles responsabilités



Problèmes d'alcool et travail



- **Mise en danger de la sécurité**
attention diminuée
violation des consignes de sécurité
Risques d'accidents avec des machines,
véhicules

- **Détérioration du climat interne**
surcharge des collègues
stress des supérieurs
comportements imprévisibles
agressivité, violence

- **Image de marque de l'entreprise!**



Consommation de cannabis et influence sur le travail

Consommation occasionnelle

- Modification des perceptions du temps et de l'espace
- Augmentation de la fatigue et de la somnolence
- Diminution de l'attention et de la concentration
- Baisse de capacité de réaction
- Modification de l'humeur



Consommation de cannabis et influence sur le travail

Consommation régulière

- Diminution des capacités de la mémoire de travail
- Baisse de l'attention et de la concentration
- Augmentation du temps de réaction
- Baisse de la motivation
- Changements de comportement



Mesures et Bases légales

Articles de loi suisse concernant les substances engendrant la dépendance

- « Tout travailleur qui se trouve dans un état dangereux pour lui-même ou autrui, suite notamment à la consommation de substances rendant ivre, commet également une infraction »

Cf. art. 11 (al. 3) de la OPA (Ordonnance sur la prévention accident)



Articles de loi suisse concernant les substances engendrant la dépendance

- « L'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données. »

Cf. art 82 de la LAA (Loi fédérale sur l'assurance-accidents)



Articles de loi suisse concernant les substances engendrant la dépendance

- Tout employeur qui laisse sciemment un travailleur en état d'ébriété, ou enfreignant les règles de sécurité poursuivre son travail, commet une infraction (interprétation)

Cf. art 82 de la LAA (Loi fédérale sur l'assurance-accidents)



Articles de loi suisse concernant les substances engendrant la dépendance

- « L'employeur est responsable du dommage causé par ses travailleurs ou ses autres auxiliaires dans l'accomplissement de leur travail, s'il ne prouve qu'il a pris tous les soins commandés par les circonstances pour détourner un dommage de ce genre ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire.
- L'employeur a son recours contre la personne qui a causé le préjudice, en tant qu'elle est responsable du dommage.»



Articles de loi suisse concernant les substances engendrant la dépendance

Il y a preuve libératoire, quand l'employeur peut prouver qu'il y a eu:

- diligence dans le choix
- diligence dans l'instruction
- diligence dans la surveillance
- organisation rationnelle de l'entreprise. (Interprétation)

Art 55 CO (code des obligations)



Articles de loi suisse concernant les substances engendrant la dépendance

- « L'employeur peut limiter ou interdire la consommation de boissons alcoolisées. »

Art.35 al. 3 de l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail

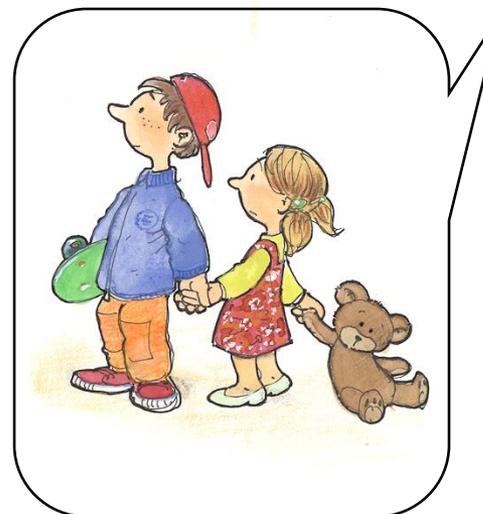


Gérer les problèmes d'alcool

en milieu professionnel



Les acteurs



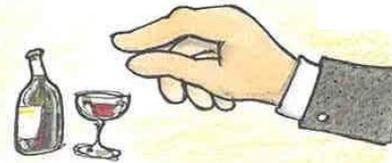
La "réponse" sociale: la codépendance – la complaisance

L'entourage...

... ne réalise pas
qu'il y a un problème,
ne le voit pas

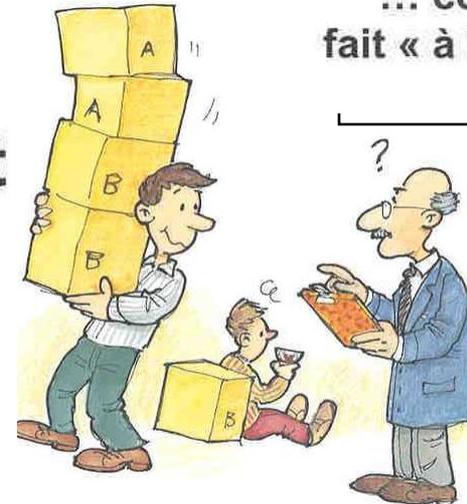


... minimise



La personne
dépendante boit

... couvre, protège,
fait « à la place de... »



... ne veut pas en parler..
...fait « comme si... »

Complaisance et milieu professionnel

- Le laminage du cahier des charges



**"Continuez, on s'adapte...
à votre dysfonctionnement!"**



Comment aborder la situation?

Le rôle du cadre



La situation "classique"...

- **Monsieur X est votre collaborateur depuis quelques années**
- **Depuis pas mal d'années, vous avez "compris" qu'il est dépendant de l'alcool**
- **Vous avez voulu lui laisser sa chance...**
- **MAIS: depuis 6 mois, les choses s'empirent de plus en plus!**
- **II FAUT LUI DIRE QUELQUECHOSE!**



« Les signes évidents ! »

- **Haleine**
- **Yeux rouges**
- **Peau**
- **Odeur**
- **Hygiène**
- **Tremblements**
- **Perte d'équilibre**

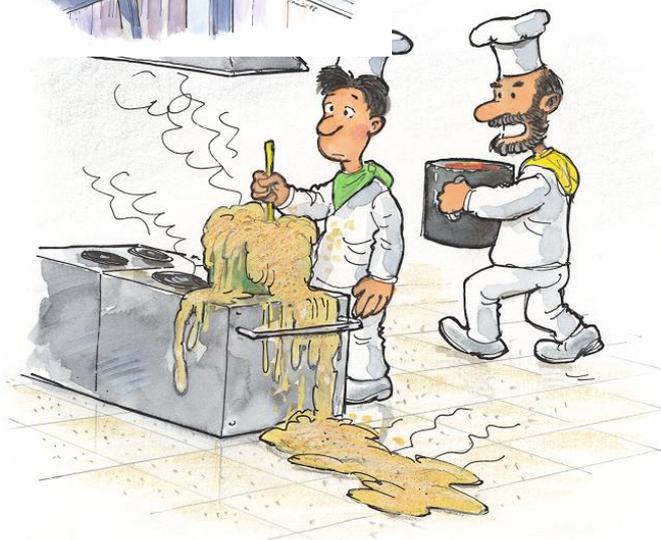


....



ADDICTION | INFO | SUISSE

Oubliez l'alcool et regardez autour...



Signes sur le lieu de travail d'un problème peut-être lié à une consommation problématique d'alcool (1)

- **Absences répétées et non motivées**
- **Erreurs, oublis**
- **Prolongation injustifiée des pauses**
- **Arrivées tardives, départs prématurés**
- **Manque d'attention, baisse du niveau de vigilance**
- **Non-respect systématique des délais**



Signes sur le lieu de travail d'un problème peut-être lié à une consommation problématique d'alcool (2)

- **Susceptibilité ou agressivité intempestive**
- **Attitude d'évitement des collègues ou des supérieurs**
- **Baisse significative ou irrégularité des performances**
- **Violation des consignes de sécurité**



En réalité

« Votre capacité de travail est diminuée »

"Il y a des risques pour la sécurité"

"C'est mauvais pour l'image de marque"

C'est la **conséquence** qui vous concerne

Parlez-vous ici vraiment d'alcool?



La seule conclusion

Il y a un dysfonctionnement *professionnel* observé avec ce collaborateur!!!

Il faut le lui dire!



La porte d'entrée

**Modification du comportement et/ou
des performances professionnelles
constatées par le supérieur**



**1^{er} entretien de service
avec le collaborateur**



Phase d'évaluation

Durant le mois ou les deux derniers mois, les changements demandés sont-ils réalisés?

OUI

Entretien de clôture

NON

Entretien de clarification



LE choix proposé

J'accepte de l'aide



Programme d'aide

Je me débrouille seul



**J'assume les conséquences
potentielles**



LE choix de l'employé-e

Je me débrouille seul



**J'assume les conséquences
potentielles**



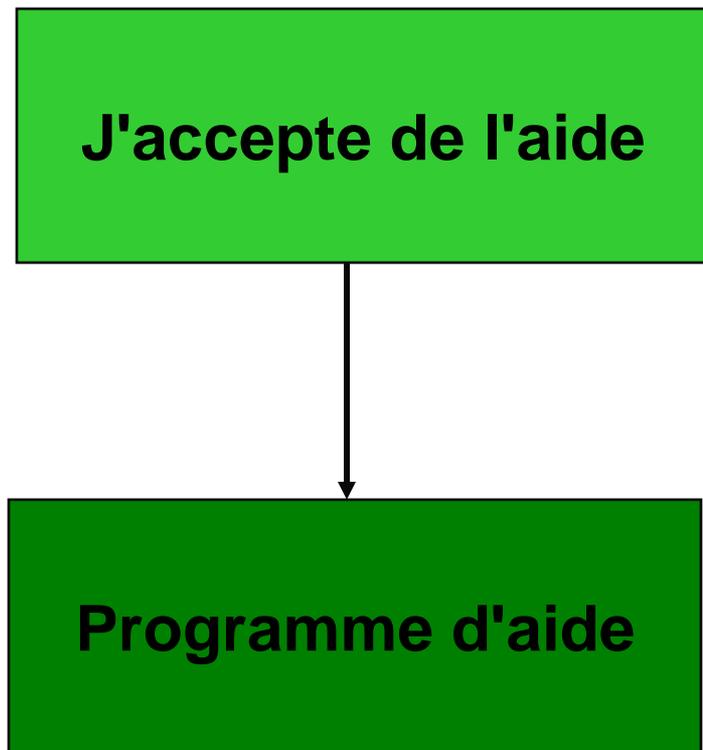
**Rester strictement sur les
exigences professionnelles**

**Fixer des objectifs clairs
avec des délais**

**Informar l'employé-e qu'en
cas de non atteinte
complète des objectifs, le
licenciement pourra être
envisagé**



LE choix de l'employé-e



⇒ Analyse de la situation
Bilan médico-social
Choix d'une solution
thérapeutique
Dispositions pratiques
Convention de traitement

Le schéma en un clin d'oeil

Modification du comportement et/ou des performances professionnelles constatées par le supérieur

1^{er} entretien de service avec le collaborateur

Phase d'évaluation

Entretien de clôture

Entretien de clarification

J'accepte de l'aide

Je me débrouille seul

Programme d'aide

J'assume les conséquences
potentielles



Prévention en milieu professionnel



Prévention en milieu professionnel

Enjeux

1. **Sécurité**
2. **Santé**
3. **Coûts**
4. **Lois**
5. **Rôle social**



Prévention en milieu professionnel

Enjeux

1. Sécurité

- Diminution des risques
- Augmentation de la sécurité individuelle et collective



Prévention en milieu professionnel

Enjeux

2. Santé

- Amélioration du bien-être
- Diminution de la souffrance
- Promotion et protection de la santé renforcé

Prévention en milieu professionnel

Enjeux

3. Coûts

- Diminution des coûts de l'absentéisme et des accidents
- Amélioration des performances individuelles et collectives



Prévention en milieu professionnel

Enjeux

4. Lois

- Respect de la loi (aptitude au travail, protection de la santé des collaborateurs)



Prévention en milieu professionnel

Enjeux

5. Rôle social

- Responsabilité sociale et durable
- Climat social
- Devoir éthique envers les collègues, les proches
- Amélioration de l'ambiance de travail
- Aide offerte aux personnes concernées



Prévention en milieu professionnel

Moyens

- Développer une **politique alcool/drogues** au sein de l'organisation
- Former les **cadres** à la gestion des dysfonctionnements et non au dépistage de problèmes d'alcool ou d'autres drogues
- Communiquer le **processus** d'intervention
- Formuler l'**aide** que l'organisation peut apporter



www.alcoolautravail.ch



ADDICTION | INFO | SUISSE

Merci pour votre attention

